

Liberté Égalité Fraternité

Paris, le 7 mai 2021

N°972

Le nouveau réseau de proximité de la DGFIP profite déjà à plus des deux tiers de la population

Olivier Dussopt, Ministre délégué auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, chargé des Comptes publics, dresse un premier bilan du nouveau réseau de proximité de la Direction générale des Finances publiques.

Engagée en 2019 dans une démarche contribuant à rendre plus cohérente et plus efficace l'organisation territoriale de l'État, et visant à mieux répondre à l'attente forte de ses usagers de bénéficier d'un service public proche d'eux, simple et accessible, la DGFIP a entrepris la modernisation de son réseau. Cette évolution porte déjà ses fruits puisque le nouveau réseau de proximité de la DGFIP couvre d'ores et déjà les deux tiers du territoire.

En effet, la concertation engagée depuis deux ans sur les projets, en interne avec les agents et en externe avec les élus a permis d'obtenir des résultats significatifs, se traduisant dans la plupart des départements par la signature de nombreuses conventions avec les présidents de conseils départementaux et/ou d'EPCI.

Elle illustre une manière nouvelle de faire évoluer le service public en prenant en compte les attentes des différents publics, les spécificités des territoires, le besoin d'une visibilité pluriannuelle des évolutions.

## Le nouveau réseau de proximité en quelques chiffres

- 43 chartes départementales sont désormais signées et 461 conventions signées avec les EPCI.

Ces conventions témoignent de l'adhésion des acteurs locaux aux projets départementaux ou locaux d'évolution du réseau de la DGFIP et au développement de nouveaux services aux particuliers, aux élus, en cohérence avec les besoins des territoires.

"Au total, 86 départements disposent aujourd'hui d'au moins 1 charte (départementale ou EPCI), 34 départements ont signé une convention avec plus de 50 % de leurs EPCI. Désormais, plus de 60 % de la population et 62,4 % des communes sont couvertes par une

convention.

La signature d'une convention est une démarche inédite, qui illustre la démarche concertée et partenariale menée par la DGFIP. Elle consacre le nouveau réseau de proximité dans le territoire concerné, en prenant en compte les spécificités locales, et l'inscrit dans la durée en donnant aux usagers, aux élus et aux agents de la DGFIP une visibilité puisqu'il s'agit d'un document qui engage la DGFIP, sur le maintien de son réseau et de ses services jusqu'en

2026."

Olivier Dussopt, Ministre délégué chargé des Comptes publics

Les objectifs du nouveau réseau de proximité

Dans un contexte de fort développement du numérique et de modernisation des process (prélèvement à la source, dématérialisation des échanges, diversification des canaux de contact...), le Nouveau Réseau de Proximité des finances publiques vise ainsi à **renforcer la présence de la DGFIP dans les territoires**, au plus près des usagers et des élus, tout en

modernisant l'organisation de ses services, pour :

 Mieux répondre aux besoins de proximité et d'accompagnement des particuliers, en augmentant pour les usagers particuliers le nombre d'accueils de proximité de plus de 30 %, sous forme de participation aux France Services, d'organisation de rendez-vous

ou de permanences en mairies, en présentiel ou par visio.

Développer le conseil aux élus locaux : près de 1 100 cadres seront exclusivement

dédiés à terme à cette mission de conseil financier, fiscal, budgétaire et comptable.

 Rééquilibrer la localisation des services de la DGFiP par la relocalisation de services des grandes métropoles vers les territoires, à hauteur de 2500 emplois d'ici 2026. Dès 2021, l'ouverture de 21 nouveaux services permettra d'accueillir près de 500 agents.

Ce sont **1500 nouveaux services** (accueils de proximité, services de gestion comptable, trésoreries hospitalières) ou fonctions (conseillers aux décideurs locaux) qui **sont créés en 2021**.

Plus de **300 conseillers aux décideurs locaux** et **184 services de gestion comptable** sont d'ores et déjà mis en place.

Direction générale des Finances publiques

Tél: 01.53.18.64.76

Mél: daniel.baldaia@dgfip.finances.gouv.fr

isabelle.oudenot@dgfip.finances.gouv.fr